

L'ÉVASION D'ALLMAYER

Le service pénitentiaire vient d'être avisé qu'Allmayer s'est évadé de la Guyane.

Arresté et conduit devant M. Villers, juge d'instruction, il parvint un jour à s'échapper.

Pour arriver à ce but il s'était emparé, tout en ramassant son dossier sur le bureau du juge, d'une feuille portant l'écriture de cabinet du magistrat.

L'habile comédien qu'était l'évadé joua une scène pathétique en manifestant et pendant qu'il pleurait, jura, gesticula et garda républicain ses regards.

Déjà arrêté et conduit devant M. Villers, juge d'instruction, il parvint un jour à s'échapper.

C'est à bord du navire anglais Sefour, sous le nom de Goerner, que l'habile escroq a gagné l'Angleterre. On croit qu'il s'est réfugié à Londres.

ENTRE FRANÇAIS ET ITALIENS

La situation s'aggrave aux carrières d'Elville, près Nancy, où les ouvriers français au nombre de 300 environ, ont pu, en dépit de la surveillance des gendarmes, pénétrer dans l'enceinte fortifiée du quartier italien et, de haut du remblai, ont jeté des pierres aux ouvriers étrangers, qui se sont réfugiés en hâte dans leur casernes.

Deux compagnies d'infanterie du 150<sup>e</sup> de ligne de Commerce ont été requises en cas d'alarme. Trois brigades de gendarmerie assurent l'ordre. Les ouvriers sont très excités.

Les arrestations faites au cours des dernières manifestations n'ont pas été maintenues.

LES GRÈVES

Nancy. — Les grévistes avaient demandé l'arrestation du juge de paix, mais les patrons ont mal vu et ont démenti.

Grève de viticulteurs. Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève. Ils cessent le commerce et les travaux.

GRÈVE DE VITICULTEURS

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

LE CRIME DE CHATOU

Nous avons annoncé, hier, l'assassinat de Mlle Angèle Blanchard, fille d'un riche industriel.

C'est un brigadier de gendarmerie de Rueil qui l'a trouvée sur la route, non loin du pont de Chatou. Il était évanoui dans une baignoire de sang et la tête traversée par une balle de revolver.

Après avoir reçu quelques soins, comme on voulait l'interroger, il a formellement refusé de dire son nom et a déclaré qu'il n'avait rien vu.

Le cadavre de Mlle Angèle Blanchard a été transporté à l'hôpital de Saint-Germain, où il fut admis d'urgence dans la salle des blessés.

Pendant ce temps on avait fait à la hâte une enquête à l'adresse de ceux qu'on soupçonnait de l'assassinat.

A l'appui de sa déclaration, le blessé exhiba un ticket de chemin de fer de Paris à Nanterre. Or, ce ticket était émis le 20 octobre, au jour même, les gendarmes ne crurent pas un seul instant à ses paroles et ils le conduisirent, sur sa demande, au royaume de Liberte à Chatou.

Or, ce n'était point là le domicile du blessé, mais bien celui d'une de ses tentes. Le soin que cet individu apportait à vouloir dépister les recherches de la justice, l'attention sur lui. C'est alors que l'on sut que le blessé n'était autre qu'un nommé André Tillon, âgé de 19 ans, né à Magesme, département de la Seine-et-Oise, rue de Châteaufort, à Rueil. Mais, comme son état s'était aggravé, on conduisit l'assassiné à l'hôpital de Saint-Germain, où il fut admis d'urgence dans la salle des blessés.

Pendant ce temps on avait fait à la hâte une enquête à l'adresse de ceux qu'on soupçonnait de l'assassinat.

A l'appui de sa déclaration, le blessé exhiba un ticket de chemin de fer de Paris à Nanterre. Or, ce ticket était émis le 20 octobre, au jour même, les gendarmes ne crurent pas un seul instant à ses paroles et ils le conduisirent, sur sa demande, au royaume de Liberte à Chatou.

Or, ce n'était point là le domicile du blessé, mais bien celui d'une de ses tentes. Le soin que cet individu apportait à vouloir dépister les recherches de la justice, l'attention sur lui. C'est alors que l'on sut que le blessé n'était autre qu'un nommé André Tillon, âgé de 19 ans, né à Magesme, département de la Seine-et-Oise, rue de Châteaufort, à Rueil. Mais, comme son état s'était aggravé, on conduisit l'assassiné à l'hôpital de Saint-Germain, où il fut admis d'urgence dans la salle des blessés.

Pendant ce temps on avait fait à la hâte une enquête à l'adresse de ceux qu'on soupçonnait de l'assassinat.

A l'appui de sa déclaration, le blessé exhiba un ticket de chemin de fer de Paris à Nanterre. Or, ce ticket était émis le 20 octobre, au jour même, les gendarmes ne crurent pas un seul instant à ses paroles et ils le conduisirent, sur sa demande, au royaume de Liberte à Chatou.

Or, ce n'était point là le domicile du blessé, mais bien celui d'une de ses tentes. Le soin que cet individu apportait à vouloir dépister les recherches de la justice, l'attention sur lui. C'est alors que l'on sut que le blessé n'était autre qu'un nommé André Tillon, âgé de 19 ans, né à Magesme, département de la Seine-et-Oise, rue de Châteaufort, à Rueil. Mais, comme son état s'était aggravé, on conduisit l'assassiné à l'hôpital de Saint-Germain, où il fut admis d'urgence dans la salle des blessés.

Pendant ce temps on avait fait à la hâte une enquête à l'adresse de ceux qu'on soupçonnait de l'assassinat.

A l'appui de sa déclaration, le blessé exhiba un ticket de chemin de fer de Paris à Nanterre. Or, ce ticket était émis le 20 octobre, au jour même, les gendarmes ne crurent pas un seul instant à ses paroles et ils le conduisirent, sur sa demande, au royaume de Liberte à Chatou.

Or, ce n'était point là le domicile du blessé, mais bien celui d'une de ses tentes. Le soin que cet individu apportait à vouloir dépister les recherches de la justice, l'attention sur lui. C'est alors que l'on sut que le blessé n'était autre qu'un nommé André Tillon, âgé de 19 ans, né à Magesme, département de la Seine-et-Oise, rue de Châteaufort, à Rueil. Mais, comme son état s'était aggravé, on conduisit l'assassiné à l'hôpital de Saint-Germain, où il fut admis d'urgence dans la salle des blessés.

Pendant ce temps on avait fait à la hâte une enquête à l'adresse de ceux qu'on soupçonnait de l'assassinat.

A l'appui de sa déclaration, le blessé exhiba un ticket de chemin de fer de Paris à Nanterre. Or, ce ticket était émis le 20 octobre, au jour même, les gendarmes ne crurent pas un seul instant à ses paroles et ils le conduisirent, sur sa demande, au royaume de Liberte à Chatou.

Or, ce n'était point là le domicile du blessé, mais bien celui d'une de ses tentes. Le soin que cet individu apportait à vouloir dépister les recherches de la justice, l'attention sur lui. C'est alors que l'on sut que le blessé n'était autre qu'un nommé André Tillon, âgé de 19 ans, né à Magesme, département de la Seine-et-Oise, rue de Châteaufort, à Rueil. Mais, comme son état s'était aggravé, on conduisit l'assassiné à l'hôpital de Saint-Germain, où il fut admis d'urgence dans la salle des blessés.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE. — La dépression qui était hier matin dans le voisinage de la Sicile, s'est déplacée vers l'ouest.

TRIBUNAUX

LES SUITES DURE ARVÉ

Hier, au cours de la séance, devant le tribunal correctionnel de Montluçon, 6 des grévistes de la fonderie, arrêtés, à la suite des dérangements commis les 16 et 17 courant, ont été condamnés à la prison, ou à des travaux forcés.

Après trois heures de débat, le tribunal a rendu un jugement condamnant Valère, Redon, Monnet et Daniel à un mois de prison, avec application de la loi de sursis; Zamaire et Hussard à six mois de prison.

À la suite du Palais de Justice, une foule énorme a accompagné, en chantant l'Internationale, les 6 grévistes qui ont été conduits à la prison où ils ont été enfermés.

Le jury ne s'est pas laissé attendrir par l'allocution plaidoirie du défenseur, M. Richard, et a reconnu Massonnet coupable de tous les faits reprochés à l'accusé, sans en excepter un seul. La Cour a condamné Massonnet aux travaux forcés à perpétuité.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le journal le Drapeau rouge, de Saint-Etienne, qui publiait récemment des articles antimilitaristes, est cité devant le tribunal correctionnel pour excitation des soldats à la rébellion.

EN MER

Marseille. — L'Italie, courrier de Buenos-Ayres, est arrivée hier matin avec un retard de cinquante heures sur la courte traversée de son escale de Ténériffe. Le navire a essuyé une violente tempête au large de Baléares.

Pendant toute la nuit le pont du navire fut balayé par les vagues de l'avant à l'arrière et les passagers furent obligés de se tenir à plat ventre sur le pont.

Le directeur des carrières a été accusé de deux crimes de protection.

Deux compagnies d'infanterie du 150<sup>e</sup> de ligne de Commerce ont été requises en cas d'alarme.

Trois brigades de gendarmerie assurent l'ordre. Les ouvriers sont très excités.

Les arrestations faites au cours des dernières manifestations n'ont pas été maintenues.

LES GRÈVES

Nancy. — Les grévistes avaient demandé l'arrestation du juge de paix, mais les patrons ont mal vu et ont démenti.

Grève de viticulteurs. Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE. — La dépression qui était hier matin dans le voisinage de la Sicile, s'est déplacée vers l'ouest.

TRIBUNAUX

LES SUITES DURE ARVÉ

Hier, au cours de la séance, devant le tribunal correctionnel de Montluçon, 6 des grévistes de la fonderie, arrêtés, à la suite des dérangements commis les 16 et 17 courant, ont été condamnés à la prison, ou à des travaux forcés.

Après trois heures de débat, le tribunal a rendu un jugement condamnant Valère, Redon, Monnet et Daniel à un mois de prison, avec application de la loi de sursis; Zamaire et Hussard à six mois de prison.

À la suite du Palais de Justice, une foule énorme a accompagné, en chantant l'Internationale, les 6 grévistes qui ont été conduits à la prison où ils ont été enfermés.

Le jury ne s'est pas laissé attendrir par l'allocution plaidoirie du défenseur, M. Richard, et a reconnu Massonnet coupable de tous les faits reprochés à l'accusé, sans en excepter un seul. La Cour a condamné Massonnet aux travaux forcés à perpétuité.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le journal le Drapeau rouge, de Saint-Etienne, qui publiait récemment des articles antimilitaristes, est cité devant le tribunal correctionnel pour excitation des soldats à la rébellion.

EN MER

Marseille. — L'Italie, courrier de Buenos-Ayres, est arrivée hier matin avec un retard de cinquante heures sur la courte traversée de son escale de Ténériffe. Le navire a essuyé une violente tempête au large de Baléares.

Pendant toute la nuit le pont du navire fut balayé par les vagues de l'avant à l'arrière et les passagers furent obligés de se tenir à plat ventre sur le pont.

Le directeur des carrières a été accusé de deux crimes de protection.

Deux compagnies d'infanterie du 150<sup>e</sup> de ligne de Commerce ont été requises en cas d'alarme.

Trois brigades de gendarmerie assurent l'ordre. Les ouvriers sont très excités.

Les arrestations faites au cours des dernières manifestations n'ont pas été maintenues.

LES GRÈVES

Nancy. — Les grévistes avaient demandé l'arrestation du juge de paix, mais les patrons ont mal vu et ont démenti.

Grève de viticulteurs. Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE. — La dépression qui était hier matin dans le voisinage de la Sicile, s'est déplacée vers l'ouest.

TRIBUNAUX

LES SUITES DURE ARVÉ

Hier, au cours de la séance, devant le tribunal correctionnel de Montluçon, 6 des grévistes de la fonderie, arrêtés, à la suite des dérangements commis les 16 et 17 courant, ont été condamnés à la prison, ou à des travaux forcés.

Après trois heures de débat, le tribunal a rendu un jugement condamnant Valère, Redon, Monnet et Daniel à un mois de prison, avec application de la loi de sursis; Zamaire et Hussard à six mois de prison.

À la suite du Palais de Justice, une foule énorme a accompagné, en chantant l'Internationale, les 6 grévistes qui ont été conduits à la prison où ils ont été enfermés.

Le jury ne s'est pas laissé attendrir par l'allocution plaidoirie du défenseur, M. Richard, et a reconnu Massonnet coupable de tous les faits reprochés à l'accusé, sans en excepter un seul. La Cour a condamné Massonnet aux travaux forcés à perpétuité.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le journal le Drapeau rouge, de Saint-Etienne, qui publiait récemment des articles antimilitaristes, est cité devant le tribunal correctionnel pour excitation des soldats à la rébellion.

EN MER

Marseille. — L'Italie, courrier de Buenos-Ayres, est arrivée hier matin avec un retard de cinquante heures sur la courte traversée de son escale de Ténériffe. Le navire a essuyé une violente tempête au large de Baléares.

Pendant toute la nuit le pont du navire fut balayé par les vagues de l'avant à l'arrière et les passagers furent obligés de se tenir à plat ventre sur le pont.

Le directeur des carrières a été accusé de deux crimes de protection.

Deux compagnies d'infanterie du 150<sup>e</sup> de ligne de Commerce ont été requises en cas d'alarme.

Trois brigades de gendarmerie assurent l'ordre. Les ouvriers sont très excités.

Les arrestations faites au cours des dernières manifestations n'ont pas été maintenues.

LES GRÈVES

Nancy. — Les grévistes avaient demandé l'arrestation du juge de paix, mais les patrons ont mal vu et ont démenti.

Grève de viticulteurs. Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

Les propriétaires et ouvriers agricoles de Casouille-Béliers ont déclaré se mettre en grève.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.

AVIS AUX LECTEURS. — Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Militaire, il faut adresser une lettre à M. L. B. rue de Valenciennes, 100.